

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JANVIER

LE 15 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2018 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay	Monsieur André Lauzière
Madame Priska Kirouac	Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois	Monsieur Marc St-Louis

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente : Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Maison des Jeunes – Demande d'appui financier
2. Comité des loisirs de St-Sylvère – Demande de subvention
3. Emprunt temporaire – Administration courante
4. Soumission Mise aux normes eau potable
5. Journée de la persévérance scolaire 2018

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 11 décembre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

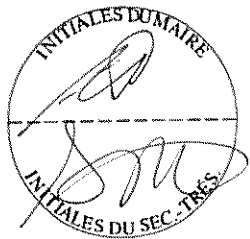
Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

CONSIDÉRANT la résolution #2017-12-245 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes – Liste;

Qu'il y a deux (2) dossiers soumis à la MRC.

Suivi de la résolution #2017-12-249 Subvention pour l'amélioration du réseau routier.

Le Ministère des Transports du Québec a fait parvenir la subvention de 10 000 \$ à la Municipalité de Saint-Sylvère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que la prochaine rencontre aura lieu le 17 janvier 2018 15 h à la MRC.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - DÉCEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière ne dépose aucune liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de décembre 2017. Aucune demande en décembre 2017

CORRESPONDANCE - DÉCEMBRE 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de décembre 2017 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2018-01-003

COMPTES DE DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de décembre 2017 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 92 397 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de décembre 2017, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-004

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Le maire, monsieur Adrien Pellerin demande à madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière de présenter le budget, le tout suivi d'une période de questions pour les élus.

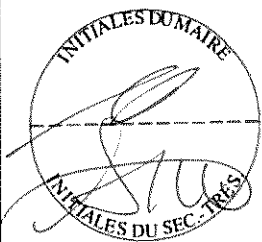
CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 954 à 957 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

D'adopter le budget de la Municipalité de Saint-Sylvère pour l'exercice financier 2018.

**Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère**



No de résolution
ou annotation

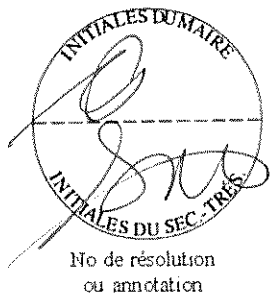
REVENUS		
Taxe sur la valeur foncière	700 683 \$	
Taxe sur une autre base	187 313 \$	
Paiements tenant lieu de taxe	0 \$	
Transferts	117 576 \$	
Services rendus	3 275 \$	
Imposition de droits	8 650 \$	
Intérêts	3 500 \$	
Autres revenus	500 \$	
		1 021 497 \$
CHARGES		
Administration générale	253 028 \$	
Sécurité Publique	167 924 \$	
Transport	228 753 \$	
Hygiène du milieu	248 120 \$	
Santé et Bien-être	5 642 \$	
Aménagement, Urbanisme et Développement	32 580 \$	
Loisirs et culture	50 034 \$	
Frais de financement	16 300 \$	
		1 002 382 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Remboursement en capital	101 815 \$	
Activités d'investissement	670 479 \$	
		772 294 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-005

**TAXATION 2018 UNITÉS ASSUJETTIES À LA TAXE VIDANGE, TAXE AQUEDUC
- ÉGOUT ET SERVICE DE LA DETTE - SECTEUR**

CONSIDÉRANT la liste des logements – résidences soumise par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour les unités assujetties à la taxe vidange, la liste des immeubles assujettis à la taxe d'aqueduc et



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

d'égout et la liste des immeubles assujettis au service de la dette, taxe de secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que le nombre d'unités assujetties aux taxes de services et à la taxe spéciale de secteur pour l'envoi des comptes de taxes annuelles 2018 soit de:

- Vidanges : 382 unités incluant cinq unités pour l'OMH
- Entretien aqueduc et égout : 102 unités
- Service de la dette de secteur : 110 unités

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-006

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 294 FIXANT LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

La conseillère, madame Priska Kirouac, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 294 concernant les règles fixant les différents taux de taxes pour l'exercice financier 2018 et les conditions de perception.

Un projet de ce règlement est présenté et expliqué sommairement séance tenante par madame Priska Kirouac.

2018-01-007

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNE 2018

Il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la rémunération de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Sophie Millette, pour l'année 2018 soit de 38 272,00 \$ (augmentation de 1 \$ de l'heure).

Que la rémunération des autres employés municipaux et des élus soit indexée de 2 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-008

CONTRAT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que l'échéance du contrat de l'adjointe administrative est le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT que la résolution #2018-01-008 prévoit une indexation de 2 %;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

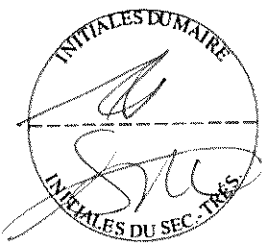
De renouveler le contrat de l'adjointe administrative pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-009

OMH - ADOPTION DU BUDGET 2018

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les prévisions budgétaires pour l'année 2018 adopté par le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de
St-Sylvere (OMH de St-Sylvere);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere accepte les prévisions budgétaires
pour l'année 2018 de l'Office municipale d'habitation de St-Sylvere
(OMH de St-Sylvere)

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise, pour l'année 2018, le
paiement de la contribution au montant de 3 623 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-010

ADMQ – ABONNEMENT ANNUEL 2018

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec
(ADMQ) offre au directeur général et secrétaire-trésorier des protections
juridiques, un service de formation ainsi qu'un soutien technique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Sylvere de faire
partie de ladite association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

D'autoriser une dépense et le paiement au montant de 798 \$ plus taxes
pour l'adhésion à l'ADMQ pour 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MAISON DES JEUNES – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVERE – DEMANDE DE SUBVENTION

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

2018-01-011

EMPRUNT TEMPORAIRE – ADMINISTRATION COURANTE

CONSIDÉRANT le manque de liquidité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de contracter un emprunt temporaire en
attendant la perception des remboursements du ministère des affaires
municipales et de l'occupation du territoire, contribution TECQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

Qu'un emprunt temporaire au montant de 100 000 \$ soit réalisé.

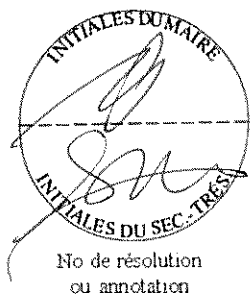
Que deux déboursements égaux soient effectués.

Que le taux d'intérêt applicable est le taux préférentiel plus 0,75 %.

Que la durée du prêt est de quatre (4) mois.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorières de la
Municipalité de Saint-Sylvere soient autorisés à signer les documents
reliés à l'emprunt temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2018-01-012

SOUSSION MISE AUX NORMES EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire de la mise aux normes eau potable rédigé par la Firme EXP au montant de 233 422,07 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise la Firme EXP a faire les plans et devis ainsi que l'appel d'offres publique Mise aux normes eau potable (numéro de dossier SSYM-234058).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-01-013

JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit environ sept ans (7) de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

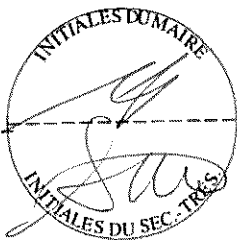
- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la Table régional de l'éducation du centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 du 12 au 16 février 2018 en portant fièrement le ruban de la persévérance scolaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 20 h 23 et elle prend fin à 20 h 46.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil).

20 h 45 Plainte a été déposée de la part de madame Johanne Morissette et monsieur Stéphane Leblanc, les parties font mention que si les conseillers désirent une rencontre privée afin d'avoir plus d'informations à ce sujet ils peuvent communiquer avec eux.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :0

Que le conseil municipal lève la séance à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire